# **ORGANISATION MONDIALE**

# **DU COMMERCE**

**WT/GC/15** 26 janvier 1999

Page

(99-0280)

Conseil général

# CONSEIL GÉNÉRAL

#### Projet de rapport annuel (1998)

Le présent rapport, qui a été établi conformément aux "Procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC" (WT/L/105), indique les décisions prises par le Conseil général depuis le rapport annuel précédent. \(^1\)

Pour s'acquitter de sa mission, le Conseil général a tenu sept réunions depuis la période couverte par le précédent examen. Les comptes rendus de ces réunions, où sont consignés les résultats des travaux du Conseil, sont reproduits sous les cotes WT/GC/M/26-WT/GC/M/32.

Les questions considérées dans le rapport sont les suivantes:

1.	Préparations de la Conférence ministérielle de 1998 et de la commémoration du cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral5	
a)	Questions d'organisation	
b)	Participation des pays les moins avancés	
c)	Participation des organisations internationales intergouvernementales6	
d)	Participation d'observateurs aux séances de travail6	
e)	Participation des organisations non gouvernementales6	
f)	Rapport du Directeur général	
g)	Rapports de situation des présidents des organes subsidiaires	
2.	Organisation des travaux pour la session extraordinaire du Conseil général de septembre	
3.	Examen des questions soulevées par les Membres aux séances de travail de la deuxième session de la Conférence ministérielle7	
4.	Débat sur les questions de fond qui ressortent de la Déclaration ministérielle de mai 1998, en particulier les paragraphes 9, 10 et 11, y compris les propositions des Membres	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le rapport annuel du Conseil général pour 1997 figure dans le document WT/GC/10.

5.	Organisation des travaux sur ces questions, y compris:	8
a)	Calendrier des réunions du Conseil général conformément au processus arrêté par la Déclaration ministérielle	8
b)	Dispositions concernant les travaux du Conseil général entre ses sessions formelles, y compris pour ce qui est des consultations informelles	8
6.	Date de la troisième session de la Conférence ministérielle	9
7.	Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements	9
a)	Consultations	9
8.	Comité du budget, des finances et de l'administration	10
a)	Rapports	10
9.	Accord sur l'inspection avant expédition – Examen prévu à l'article 6 de l'Accord .	11
a)	Rapport du Groupe de travail	11
10.	Comité des accords commerciaux régionaux	11
11.	Programme de travail pour l'harmonisation concernant les règles d'origine non préférentielles	11
a)	Recommandations sur la poursuite des travaux	11
12.	Dérogations au titre de l'article IX de l'Accord sur l'OMC	12
a)	CE/France - Arrangements commerciaux franco-marocains	12
b)	Système harmonisé	12
i)	Bangladesh, Nicaragua, Sri Lanka	12
c)	Renégociation des Listes	12
i)	Zambie	12
d)	Décision sur l'introduction des modifications du Système harmonisé dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC le 1 <sup>er</sup> janvier 1996	13
e)	Examen de dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC	13
i)	Canada – Programme CARIBCAN, dérogation accordée le 14 octobre 1996 jusqu'au 31 décembre 2006	13
ii)	Cuba – Article XV:6, dérogation accordée le 14 octobre 1996 jusqu'au 31 décembre 2001	13
iii)	CE – Quatrième Convention ACP-CE de Lomé, dérogation accordée le 14 octobre 1996 jusqu'au 29 février 2000	

iv)	Hongrie – Subventions à l'exportation de produits agricoles, derogation accordée le 22 octobre 1997 jusqu'au 31 décembre 2001	14
v)	États-Unis – Loi relative aux préférences commerciales en faveur des pays andins, dérogation accordée le 14 octobre 1996 jusqu'au 4 décembre 2001	14
vi)	États-Unis – Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes, dérogation accordée le 15 novembre 1995 jusqu'au 31 décembre 2005	14
vii)	États-Unis – Ancien territoire sous tutelle des Îles du Pacifiques, dérogation accordée 14 octobre 1996 jusqu'au 31 décembre 2006	
13.	Accessions	14
a)	Algérie	14
b)	Azerbaïdjan	14
c)	Géorgie	14
d)	Kazakstan	15
e)	République kirghize	15
f)	Laos	15
g)	Lituanie	15
h)	Samoa	16
i)	Ouzbékistan	16
j)	Groupes de travail des accessions - État de la situation	16
14.	Résultat de l'examen majeur de la mise en œuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements	
15.	Examen de fin d'année de l'évolution du commerce international et du système commercial	17
16.	Équateur - Engagements énoncés dans le Protocole d'accession	17
17.	Rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire ''Communautés européennes - Classem tarifaire de certains matériels informatiques''	
18.	Majoration de droits de douane par l'Inde	18
19.	Restrictions à l'exportation appliquées par les États-Unis vis-à-vis de l'Inde18	
20.	Décision prise à la réunion de l'APEC tenue à Kuala Lumpur	19
21.	Obligations et procédures de notification	19
22.	Commerce électronique global	19

39.	Examen des activités de l'OMC	
38.	Élection du Président	
37.	Désignation des présidents des organes de l'OMC	
b)	Organisations intergouvernementales internationales	
iii)	Liban	
ii)	Cap-Vert	
i)	Bhoutan	30
a)	Gouvernements	30
36.	Statut d'observateur	30
35.	Bulletin quotidien de l'OMC	29
b)	Conditions d'emploi du personnel de l'OMC	28
a)	Désignation du prochain Directeur général	26
34.	Questions administratives	26
a)	Relations entre l'OMC et le Fonds monétaire international et la Banque mondiale	26
33.	Arrangements en vue d'une coopération efficace avec d'autres organisations intergouvernementales	26
a)	Rapports du Groupe consultatif commun	25
32.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	25
31.	Secrétariat de l'OMC et structure de la haute direction	24
30.	Divulgation prématurée de rapports de groupes spéciaux chargés du règlement des différends	
29.	Observations concernant diverses affaires soumises au système de règlement des différends	23
28.	Accréditation des représentants permanents auprès de l'OMC	23
27.	Transparence des travaux de l'OMC	23
26.	Transparence et mise en distribution générale	22
25.	Réunion de haut niveau sur le commerce et le développement	21
24.	Réunion de haut niveau sur le commerce et l'environnement	21
23.	Lignes directrices concernant l'organisation des réunions	21

# 1. Préparations de la Conférence ministérielle de 1998 et de la commémoration du cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral

a) Questions d'organisation (WT/GC/M/26, 27, 28)

À la réunion du Conseil général du <u>19 février 1998</u>, le Président a donné lecture d'une déclaration indiquant les points sur lesquels un consensus semblait se dégager et les questions qui devaient encore être réglées.

Les représentants de l'Égypte, du Pakistan, de la Corée, de la Jamaïque, du Nigéria, de l'Inde, du Bangladesh, de Madagascar et du Brunéi Darussalam (au nom des membres de l'ANASE) ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et du fait que les points évoqués par les délégations seraient examinés plus en détail au cours de consultations informelles.

À sa réunion des <u>2 et 14 avril 1998</u>, le Conseil général s'est de nouveau penché sur la question de la préparation de la Conférence ministérielle de 1998 et de la commémoration du cinquantième anniversaire.

Le 2 avril, le Directeur général a présenté un premier rapport sur les consultations qu'il avait menées au sujet des questions de fond relatives à la préparation de la Conférence ministérielle et en particulier l'élaboration d'un texte devant être adopté par les Ministres.

Les représentants des États-Unis, de l'Égypte, de l'Ouganda, du Pakistan, de la Tanzanie, de Maurice, de l'Inde, du Japon, de la Jamaïque, du Mexique, de l'Afrique du Sud, du Maroc et de l'Australie ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations, a approuvé des dispositions concernant l'organisation de la Conférence ministérielle et de la commémoration du cinquantième anniversaire, est convenu que tous les Membres pourraient participer aux séances de travail, a adopté une proposition du Président concernant le lancement par le Directeur général d'un processus de consultations avec tous les Membres sur le texte qui pourrait être élaboré au sujet du résultat sur le fond de la Conférence ministérielle et est convenu que la réunion en cours pourrait reprendre de sorte que de nouvelles réunions puissent être organisées à bref délai.

Le 14 avril, le Conseil général est convenu, compte tenu des dernières informations concernant la participation de Chefs d'État ou de gouvernement à la commémoration du cinquantième anniversaire, d'apporter certains ajustements à l'organisation des deux événements.

À sa réunion du <u>24 avril 1998</u>, le Président a informé le Conseil général qu'outre Singapour et la Suisse, qui avaient confirmé que leur Chef d'État ou de gouvernement participerait au cinquantième anniversaire, 12 autres Membres envisageaient de se faire représenter au même niveau. Il a invité les Membres qui envisageaient d'être représentés par leur Chef d'État ou de gouvernement à communiquer les détails de leur participation au Secrétariat dès que possible, mais au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 1998.

Le représentant de la Norvège a annoncé que le Premier Ministre de son pays participerait à la commémoration du cinquantième anniversaire.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

#### b) Participation des pays les moins avancés (WT/GC/M/27)

À la réunion du Conseil général des <u>2 et 14 avril 1998</u>, le Président a engagé les Membres qui étaient en mesure de contribuer à un fonds d'affectation spéciale devant être créé pour financer la participation des pays les moins avancés à la Conférence ministérielle de 1998 et à la commémoration du cinquantième anniversaire, conformément à la pratique antérieure selon laquelle des contributions volontaires étaient fournies pour couvrir les frais de la participation de ces pays, à se mettre en contact avec le Secrétariat le plus tôt possible.

Les représentants de l'Ouganda et de l'Égypte ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

#### c) Participation des organisations internationales intergouvernementales (WT/GC/M/27, 28)

À sa réunion des <u>2 et 14 avril 1998</u>, le Conseil général est convenu d'une approche concernant le statut d'observateur des organisations internationales à la Conférence ministérielle.

À la réunion du Conseil général du <u>24 avril 1998</u>, le Président a rappelé que, lors d'une réunion informelle tenue le 22 avril, il avait informé les délégations d'une demande de statut d'observateur à la Conférence ministérielle présentée par le Centre du Sud, organisation n'ayant actuellement le statut d'observateur auprès d'aucun organe de l'OMC; il a demandé si cette requête pouvait être approuvée.

Le Conseil général est convenu d'accéder à la demande présentée par le Centre du Sud.

### d) Participation d'observateurs aux séances de travail (WT/GC/M/27)

À la réunion du Conseil général du <u>2 et 14 avril 1998</u>, le Président a dit que, puisque la plupart des discussions de fond entre les Ministres auraient lieu pendant les séances de travail organisées entre les réunions plénières formelles d'ouverture et de clôture et qu'elles devaient être consignées dans les comptes rendus de séance, il pensait que les gouvernements et les organisations internationales intergouvernementales ayant le statut d'observateur seraient autorisés à assister aux séances de travail, mais que, vu le peu de temps disponible, il ne leur serait sans doute pas possible de prendre la parole.

Le représentant de l'Égypte a pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

### e) Participation des organisations non gouvernementales (WT/GC/M/26, 27)

À la réunion du Conseil général du 19 février 1998, le Président a rappelé que, lors de la préparation de la Conférence ministérielle de 1996, le Conseil général avait adopté certaines procédures s'agissant de la participation des ONG et il a proposé d'appliquer les mêmes critères que ceux qui avaient été utilisés pour la Conférence ministérielle de Singapour pour traiter les demandes des ONG souhaitant assister à la prochaine Conférence ministérielle de mai et à la commémoration du cinquantième anniversaire.

Les représentants de l'Égypte et du Nigéria ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu d'appliquer les critères énoncés par le Président concernant la participation des ONG.

À la réunion des <u>2 et 14 avril 1998</u>, le Président a informé le Conseil général que 151 organisations non gouvernementales avaient demandé un formulaire d'inscription pour participer à la Conférence ministérielle de 1998 et à la commémoration du cinquantième anniversaire et qu'une liste de ces organisations serait distribuée aux Membres pour information le 3 avril, avant que le Secrétariat n'envoie les confirmations d'inscription le 15 avril.

Le Conseil général a pris note de cette information.

f) Rapport du Directeur général (WT/GC/M/28)

À la réunion du Conseil général du <u>24 avril 1998</u>, le Directeur général a présenté oralement un rapport sur l'état d'avancement des consultations qu'il menait au sujet d'un projet de texte ministériel.

Le Conseil a pris note de la déclaration.

g) Rapports de situation des présidents des organes subsidiaires (WT/GC/M/28)

En décembre 1997, le Conseil général était convenu que, à sa dernière réunion avant la Conférence ministérielle, les présidents des organes subsidiaires seraient invités à lui faire rapport oralement sur les travaux réalisés dans leurs domaines respectifs depuis décembre 1997. Le Conseil général avait pris note du fait que les renseignements fournis par les présidents dans leurs rapports oraux seraient pris en compte dans la mise à jour du rapport annuel du Conseil à la Conférence ministérielle.

À la réunion du Conseil général du <u>24 avril 1998</u>, les présidents des organes subsidiaires du Conseil général et les présidents de l'ORD et de l'OEPC ont fait rapport sur les travaux effectués dans ces organes.

Le représentant de l'Égypte et le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des rapports de situation et des déclarations.

2. Organisation des travaux pour la session extraordinaire du Conseil général de septembre  $^2$  (WT/GC/M/29)

3. Examen des questions soulevées par les Membres aux séances de travail de la deuxième session de la Conférence ministérielle<sup>3</sup> (WT/GC/M/29)

À la réunion du Conseil général des 15, 16 et 22 juillet 1998, le Président a rappelé que dans la Déclaration ministérielle de 1998, les Ministres avaient décidé qu'un processus serait établi sous la direction du Conseil général pour assurer la mise en œuvre intégrale et fidèle des accords existants et pour préparer la troisième session de la Conférence ministérielle. Il était aussi prévu dans la Déclaration ministérielle qu'à cet égard, le Conseil général tiendrait une session extraordinaire en septembre 1998 et périodiquement par la suite pour assurer l'achèvement complet de ses travaux dans

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur la suggestion du Président, les questions soulevées au titre des points 2 et 3 ont été examinées ensemble et les débats qui leur ont été consacrés sont présentés en conséquence dans le compte rendu de la réunion.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir la note de bas de page n° 2.

les délais. Le Président a dit que puisqu'il restait peu de temps, il avait l'intention de mettre au point l'ordre du jour pour la réunion de septembre avant la fin de juillet afin que les délégations puissent en disposer, ce qui faciliterait les préparatifs dans les capitales.

Les représentants de l'Australie, de l'Uruguay, de la Nouvelle-Zélande, du Mexique, de la Jamaïque, de la Suisse, de la Hongrie, de l'Indonésie (au nom des membres de l'ANASE), de l'Égypte, du Japon, de Maurice, des États-Unis, du Chili, des Communautés européennes, du Canada, de la Turquie, de l'Inde, de la Bolivie, du Pakistan, de l'Argentine, de l'Ouganda, de la Corée, de la Tunisie, du Maroc, de Cuba, du Brésil et de Hong Kong, Chine, ainsi que le Directeur général, ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu que le Président tiendrait de nouvelles consultations informelles sur la question de la préparation de la session extraordinaire de septembre.

4. Débat sur les questions de fond qui ressortent de la Déclaration ministérielle de mai 1998, en particulier les paragraphes 9, 10 et 11, y compris les propositions des Membres (WT/GC/M/30 et Corr.1)

et

### 5. Organisation des travaux sur ces questions, y compris:

- a) Calendrier des réunions du Conseil général conformément au processus arrêté par la Déclaration ministérielle
- b) Dispositions concernant les travaux du Conseil général entre ses sessions formelles, y compris pour ce qui est des consultations informelles

À sa réunion des <u>24 et 25 septembre 1998</u>, le Conseil général a examiné les points susmentionnés. Le Président a fait observer qu'une liste révisée des questions soulevées par les Membres pendant la Conférence ministérielle, tant lors des séances de travail que dans les déclarations écrites distribuées aux séances plénières, avait récemment été distribuée par le Secrétariat (job n° 5002 du 18 septembre 1998). En ce qui concerne l'organisation des travaux sur ces questions, il a proposé que le Conseil général adopte à la réunion en cours le calendrier suivant pour ses réunions formelles et ses réunions informelles intersessions, pour l'examen des questions ci-après:

26 [et 27] octobre 1998	Thème proposé: Questions et propositions relatives au paragraphe 9 a) i) de la Déclaration ministérielle
23 [et 24] novembre 1998	Thème proposé: Questions et propositions relatives au paragraphe 9 a) ii) et iii) de la Déclaration ministérielle
14 [et 16] décembre 1998	Thème proposé: Questions et propositions relatives au paragraphe 9 c) de la Déclaration ministérielle et organisation des travaux futurs
Troisième semaine de janvier 1999	Thème proposé: Questions et propositions relatives au paragraphe 9 b) et d) de la Déclaration ministérielle et organisation des travaux futurs
Troisième/quatrième semaine de février 1999	Session extraordinaire du Conseil général

Le Président a indiqué qu'il serait convenu qu'une fois qu'une question aurait été soulevée pendant une réunion informelle, les délégations auraient la possibilité d'y revenir à des réunions ultérieures. En particulier, la réunion de décembre pourrait être considérée comme l'occasion pour les délégations de revenir sur les questions relatives au paragraphe 9 a) soulevées lors de réunions précédentes.

Les représentants des Communautés européennes, de l'Australie, de la République tchèque (parlant aussi au nom de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque et de la Slovénie), du Japon, de la Norvège, de Chypre, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de l'Uruguay, de l'Indonésie (au nom des membres de l'ANASE), de la Corée, du Pérou, de l'Égypte (au nom du Groupe africain), du Chili, du Brésil, de Cuba, de l'Inde, des États-Unis, de la Jamaïque, de la Suisse, de l'Ouganda, de la Tanzanie, du Costa Rica, de l'Argentine, de la Colombie, du Pakistan, du Guatemala, de la Turquie, de Sri Lanka, du Canada, du Venezuela, d'Israël, de la République dominicaine et de Hong Kong, Chine, ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et a approuvé l'organisation des travaux proposés par le Président, y compris le point convenu dont il a donné lecture à ce sujet.

#### 6. Date de la troisième session de la Conférence ministérielle (WT/GC/M/30, 32)

À la réunion du Conseil général des <u>24 et 25 septembre 1998</u>, le Président a rappelé qu'à la Conférence ministérielle de 1998, les Ministres étaient convenus d'accepter l'offre du gouvernement des États-Unis qui avait proposé d'accueillir la troisième session, et avaient invité le Conseil général à fixer la date et la durée de cette session.

Les représentants des États-Unis et de l'Égypte ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu de revenir sur cette question prochainement afin d'arrêter définitivement la date de la troisième session de la Conférence ministérielle.

À la réunion du Conseil général des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le Président a proposé au Conseil général d'arrêter les dates du 30 novembre au 3 décembre 1999 pour la troisième Conférence ministérielle.

Le Conseil général a pris note de la déclaration et a approuvé les dates proposées.

#### 7. Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements

### a) Consultations (WT/GC/M/26, 28, 32)

À la réunion du Conseil général du <u>19 février 1998</u>, le Président du Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements a présenté les rapports du Comité sur les consultations de ce dernier avec le Pakistan (WT/BOP/R/39) et la République slovaque (WT/BOP/R/40).

Le Conseil général a pris note de la déclaration et a adopté les rapports reproduits sous les cotes WT/BOP/R/39 et WT/BOP/R/40.

À la réunion du Conseil général du <u>24 avril 1998</u>, le Président du Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements a présenté le rapport du Comité sur la consultation de ce dernier avec le Nigéria (WT/BOP/R/41).

Les représentants des États-Unis, des Communautés européennes, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse, de la Norvège et du Nigéria ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et a adopté le rapport reproduit sous la cote WT/BOP/R/41.

À la réunion du Conseil général des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le Président du Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements a présenté le rapport du Comité sur les consultations de ce dernier avec la Bulgarie (WT/BOP/R/43).

Le représentant de la Bulgarie a pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et a adopté le rapport reproduit sous la cote WT/BOP/R/43.

# 8. Comité du budget, des finances et de l'administration

# a) Rapports (WT/GC/M/28, 29, 31, 32)

À la réunion du Conseil général du <u>24 avril 1998</u>, le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration a présenté le rapport du Comité reproduit sous la cote WT/BFA/35.

Le Conseil général a pris note de la déclaration, a approuvé la recommandation spécifique du Comité figurant au paragraphe 16 de son rapport reproduit sous la cote WT/BFA/35 et a adopté le rapport.

À la réunion du Conseil général des <u>15, 16 et 22 juillet 1998</u>, le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration a présenté le rapport du Comité reproduit sous la cote WT/BFA/36.

Les représentants de la Jamaïque et de l'Égypte, ainsi que le Directeur général adjoint (M. Lavorel) ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations, a approuvé les recommandations spécifiques du Comité figurant aux paragraphes 13, 28 et 29 de son rapport reproduit sous la cote WT/BFA/36 et a adopté le rapport.

À la réunion du Conseil général des <u>14, 16 et 23 octobre 1998</u>, il a été convenu que, puisque le Comité du budget, des finances et de l'administration n'avait pas encore achevé l'examen du budget, le Conseil général reviendrait sur cette question dès que possible.

À la réunion du Conseil général des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le Directeur général adjoint (M. Lavorel) a présenté les recommandations du Comité du budget, des finances et de l'administration (WT/BFA/38).

Les représentants de la Jamaïque, de l'Égypte, d'Haïti et de la Bolivie ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations, a approuvé les recommandations spécifiques I à VI figurant dans le document WT/BFA/38 et a approuvé le projet de résolution dont il est fait mention dans la recommandation I.

#### 9. Accord sur l'inspection avant expédition – Examen prévu à l'article 6 de l'Accord

a) Rapport du Groupe de travail (WT/GC/M/32)

À la réunion du Conseil général des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le Président du Groupe de travail de l'inspection avant expédition a présenté le rapport du Groupe (G/L/273).

Le Conseil général a pris note de la déclaration et est convenu que la durée du mandat du Groupe de travail serait prolongée jusqu'au 31 mars 1999, afin qu'il puisse achever ses travaux.

#### 10. Comité des accords commerciaux régionaux (WT/GC/M/29)

À la réunion du Conseil général des 15, 16 et 22 juillet 1998, le Président du Comité des accords commerciaux régionaux s'est déclaré préoccupé par le fait que les travaux du Comité ne progressaient pas de façon assez favorable pour que celui-ci puisse s'acquitter des deux tâches essentielles prévues dans son mandat, c'est-à-dire l'examen des différents accords commerciaux régionaux et l'examen des conséquences systémiques de ces accords pour le système commercial multilatéral.

Les représentants des Communautés européennes, du Japon, de l'Australie, de l'Inde, du Canada, de la Hongrie, de l'Argentine (parlant aussi au nom du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay), des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, de la Jamaïque, du Pakistan, du Mexique, de la Norvège, de la Roumanie et de Hong Kong, Chine, ainsi que le Directeur général et le Président du Conseil général ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

# 11. Programme de travail pour l'harmonisation concernant les règles d'origine non préférentielles

a) Recommandations sur la poursuite des travaux (WT/GC/M/29)

À la réunion du Conseil général des 15, 16 et 22 juillet 1998, M. Saborio Soto (Costa Rica), Président du Conseil du commerce des marchandises, a présenté un rapport du Comité des règles d'origine qui rendait compte de l'état d'avancement des travaux relatifs au programme de travail pour l'harmonisation et contenait des recommandations concernant la poursuite des travaux (G/RO/25). Le Conseil du commerce des marchandises avait approuvé les recommandations et propositions du Comité figurant aux paragraphes 4 à 6 du document G/RO/25 et les avait transmises au Conseil général pour adoption.

Les représentants de l'Inde, du Brésil, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, du Canada, de la Suisse, des États-Unis, d'El Salvador, des Communautés européennes et de Hong Kong, Chine ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et du rapport du Comité des règles d'origine reproduit sous la cote G/RO/25 et a adopté les recommandations du Comité telles que le Président du Conseil du commerce des marchandises les lui avait transmises.

#### 12. Dérogations au titre de l'article IX de l'Accord sur l'OMC

a) CE/France - Arrangements commerciaux franco-marocains (WT/GC/M/32)

À sa réunion des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le Conseil général a examiné une demande présentée par les CE/la France (G/L/275) tendant à proroger une dérogation précédemment accordée pour les arrangements commerciaux entre la France et le Maroc, ainsi qu'un projet de décision à cet effet (G/C/W/130).

Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de cette demande par le Conseil.

Le Conseil général a pris note des déclarations et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC (WT/L/93), a adopté le projet de décision (G/C/W/130).

- b) Système harmonisé
- i) Bangladesh, Nicaragua, Sri Lanka (WT/GC/M/28, 31)

À sa réunion du <u>24 avril 1998</u>, le Conseil général a examiné les demandes présentées par le Bangladesh (G/L/227), le Nicaragua (G/L/230) et Sri Lanka (G/L/229/Rev.1) en vue d'obtenir une prorogation des dérogations qui leur avaient déjà été accordées pour mettre en œuvre le Système harmonisé, ainsi que les projets de décision à cet effet (Bangladesh - G/C/W/107/Rev.1; Nicaragua - G/C/W/110; Sri Lanka - G/C/W/109).

Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de ces demandes par le Conseil.

Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC (WT/L/93), a adopté les projets de décision (Bangladesh - WT/L/264; Nicaragua - WT/L/265; Sri Lanka - WT/L/266).

À sa réunion des <u>14, 16 et 23 octobre 1998</u>, le Conseil général a examiné les demandes présentées par le Bangladesh (G/L/255), le Nicaragua (G/L/256) et Sri Lanka (G/L/257) en vue d'obtenir une prorogation des dérogations qui leur avaient déjà été accordées pour mettre en œuvre le système harmonisé.

Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de ces demandes par le Conseil.

Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC (WT/L/93), a adopté les projets de décision (Bangladesh - WT/L/277; Nicaragua - WT/L/278 et Sri Lanka - WT/L/279).

- c) Renégociation des Listes
- *i)* Zambie (WT/GC/M/28, 31)

À sa réunion du <u>24 avril 1998</u>, le Conseil général a examiné une demande présentée par la Zambie (G/L/228) en vue d'obtenir une prorogation de la dérogation qui lui avait déjà été accordée pour la renégociation de sa Liste, ainsi qu'un projet de décision à cet effet (G/C/W/108).

Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de cette demande par le Conseil.

Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC (WT/L/93), a adopté le projet de décision (WT/L/267).

À sa réunion des 14, 16 et 23 octobre 1998, le Conseil général a examiné une demande présentée par la Zambie (G/L/258) en vue d'obtenir une prorogation de la dérogation qui lui avait déjà été accordée pour la renégociation de sa Liste, ainsi qu'un projet de décision à cet effet (G/C/W/121).

Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de cette demande par le Conseil.

Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC (WT/L/93), a adopté le projet de décision (WT/L/280).

d) Décision sur l'introduction des modifications du Système harmonisé dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC le 1<sup>er</sup> janvier 1996 (WT/GC/M/28, 31)

À sa réunion du <u>24 avril 1998</u>, le Conseil général a examiné un projet de décision sur la prorogation du délai prévu dans la Décision sur l'introduction des modifications du Système harmonisé dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC le 1<sup>er</sup> janvier 1996 (G/C/W/111).

Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de cette question par le Conseil.

Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC (WT/L/93), a adopté le projet de décision (WT/L/268).

À sa réunion des <u>14, 16 et 23 octobre 1998</u>, le Conseil général a examiné un projet de décision sur l'introduction des modifications du Système harmonisé dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC le 1<sup>er</sup> janvier 1996 (G/C/W/127).

Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de cette question par le Conseil.

Les représentants du Japon et de l'Australie ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note du rapport et des déclarations et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC (WT/L/93), a adopté le projet de décision (WT/L/281).

- e) Examen de dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC (WT/GC/M/32)
- i) Canada Programme CARIBCAN, dérogation accordée le 14 octobre 1996 jusqu'au 31 décembre 2006 (WT/L/185, W/L/285)
- ii) Cuba Article XV:6, dérogation accordée le 14 octobre 1996 jusqu'au 31 décembre 2001 (WT/L/182, WT/L/284)

- iii) CE Quatrième Convention ACP-CE de Lomé, dérogation accordée le 14 octobre1996 jusqu'au 29 février 2000 (WT/L/186, WT/L/286)
- iv) Hongrie Subventions à l'exportation de produits agricoles, dérogation accordée le 22 octobre 1997 jusqu'au 31 décembre 2001 (WT/L/238, WT/L/290)
- v) États-Unis Loi relative aux préférences commerciales en faveur des pays andins, dérogation accordée le 14 octobre 1996 jusqu'au 4 décembre 2001 (WT/L/184, WT/L/289)
- vi) États-Unis Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes, dérogation accordée le 15 novembre 1995 jusqu'au 31 décembre 2005 (WT/L/104, WT/L/288)
- vii) États-Unis Ancien territoire sous tutelle des Îles du Pacifiques, dérogation accordée le 14 octobre 1996 jusqu'au 31 décembre 2006 (WT/L/183, WT/L/287)

À sa réunion des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le Conseil général a examiné les rapports sur les sept dérogations ci-dessus.

Les représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Hongrie ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et des rapports reproduits sous les cotes WT/L/284 à 290.

#### 13. Accessions

a) Algérie (WT/GC/M/29)

À sa réunion des <u>15, 16 et 22 juillet 1998</u>, le Président a informé le Conseil général que M. Pérez del Castillo (Uruguay) avait accepté de présider le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie.

Le Conseil général a pris note de cette information.

b) Azerbaïdjan (WT/GC/M/28)

En juillet 1997, le Conseil général avait établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession de l'Azerbaïdjan à l'Accord sur l'OMC et avait autorisé son Président à désigner le Président du Groupe de travail en consultation avec les représentants des Membres et avec le représentant de l'Azerbaïdjan.

À sa réunion du <u>24 avril 1998</u>, le Président a informé le Conseil général que M. W. Höynck (Allemagne) avait accepté de présider le Groupe de travail.

Le représentant du Japon ainsi que le Secrétaire du Conseil général ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note de cette information et des déclarations.

c) Géorgie (WT/GC/M/31)

À sa réunion des <u>14, 16 et 23 octobre 1998</u>, le Président a informé le Conseil général que Mme Anderson (Irlande) avait accepté de remplacer Mme Herfkens (Pays-Bas) en tant que Présidente du Groupe de travail de l'accession de la Géorgie.

#### d) Kazakstan (WT/GC/M/31)

À sa réunion des <u>14, 16 et 23 octobre 1998</u>, le Président a informé le Conseil général que M. Huhtaniemi (Finlande) avait accepté de remplacer M. Ekblom (Finlande) en tant que Président du Groupe de travail de l'accession du Kazakstan.

#### e) République kirghize (WT/GC/M/31)

En avril 1996, le Conseil général avait établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession de la République kirghize à l'Accord sur l'OMC.

À sa réunion des 14, 16 et 23 octobre 1998, le Conseil général a approuvé le texte du Protocole d'accession (WT/ACC/KGZ/29) et le texte du projet de décision sur l'accession de la République kirghize et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC approuvées en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté la Décision sur l'accession de la République kirghize (WT/ACC/KGZ/28). Le Conseil général a ensuite adopté le rapport du Groupe de travail (WT/ACC/KGZ/26 et Add.1, Add.1/Corr.1 et Add.2).

#### f) Laos (WT/GC/M/26, 28)

À sa réunion du <u>19 février 1998</u>, le Conseil général a examiné une communication du Laos (WT/ACC/LAO/1) dans laquelle celui-ci exprimait le désir d'accéder à l'Accord sur l'OMC conformément à l'article XII.

Les représentants du Laos (en qualité d'observateur), du Brunéi Darussalam (au nom des membres de l'ANASE), du Japon et de l'Australie ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations, est convenu d'établir un groupe de travail chargé d'examiner la demande du Laos et a autorisé son Président à désigner le Président du Groupe de travail en consultation avec les représentants des Membres et avec le représentant du Laos.

Le Président a invité le Laos, au nom du Conseil général, à assister aux réunions du Conseil général et, le cas échéant, aux réunions des autres organes de l'OMC en qualité d'observateur pendant la durée des travaux du Groupe de travail.

À sa réunion du <u>24 avril 1998</u>, le Président a informé le Conseil général que M. G. Raby (Australie) avait accepté de présider le Groupe de travail.

Le Conseil général a pris note de cette information et des déclarations du Japon, du Président et du Secrétaire du Conseil général.

#### g) Lituanie (WT/GC/M/29, 31)

À la réunion du Conseil général des <u>15, 16 et 22 juillet 1998</u>, le Président a déclaré que cette question avait été inscrite à l'ordre du jour à la demande des Communautés européennes.

Les représentants des Communautés européennes, des États-Unis, de la République tchèque (parlant aussi au nom de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la Bulgarie), du Mexique, du Japon, de l'Australie, de la Lituanie (en qualité d'observateur), de la Jamaïque et de la Norvège ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations, notamment de la proposition de la Jamaïque tendant à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du Conseil général un point consacré aux progrès réalisés dans le processus d'accession des différents pays candidats.

En décembre 1993, le Conseil du GATT de 1947 avait établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession de la Lituanie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ensuite, conformément à la décision relative aux demandes d'accession à l'OMC adoptée par le Conseil général de l'OMC le 31 janvier 1995<sup>4</sup>, le Groupe de travail de l'accession au GATT de 1947 avait été transformé en un Groupe de travail de l'accession à l'OMC.

À sa réunion des 14, 16 et 23 octobre 1998, le Conseil général a approuvé le texte du Protocole d'accession (WT/ACC/LVA/35) et le texte du projet de décision sur l'accession de la Lituanie et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC approuvées en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté la Décision sur l'accession de la Lituanie (WT/ACC/LVA/34). Le Conseil général a ensuite adopté le rapport du Groupe de travail (WT/ACC/LVA/32, Add.1 et Add.2).

#### h) Samoa (WT/GC/M/29)

À sa réunion des <u>15, 16 et 22 juillet 1998</u>, le Conseil général a examiné une communication du Samoa (WT/ACC/WSM/1) dans laquelle celui-ci exprimait son désir d'accéder à l'Accord sur l'OMC conformément à l'article XII.

Le Conseil général est convenu d'établir un groupe de travail chargé d'examiner la demande du Samoa et a autorisé son Président à désigner le Président du Groupe de travail en consultation avec les représentants des Membres et avec le représentant du Samoa.

Le Président a invité le Samoa, au nom du Conseil général, à assister aux réunions du Conseil général et, le cas échéant, aux réunions des autres organes de l'OMC en qualité d'observateur pendant la durée des travaux du Groupe de travail.

#### i) Ouzbékistan (WT/GC/M/32)

À sa réunion des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le Président a informé le Conseil général que M. Alejandro de la Peña (Mexique) avait accepté de présider le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan.

Le Conseil général a pris note de cette information.

### j) Groupes de travail des accessions - État de la situation (WT/GC/M/31, 32)

À la réunion du Conseil général des 14, 16 et 23 octobre 1998, le Président a rappelé qu'à la réunion de juillet du Conseil général, le Secrétariat avait été invité à établir une note factuelle sur l'état de la situation en ce qui concerne les différents groupes de travail des accessions. Cette note avait été distribuée sous la cote WT/GC/W/100.

Le Conseil général a pris note de cette information.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir WT/GC/M/1, point 4 g).

À la réunion du Conseil général des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le Président a appelé l'attention sur le fait qu'une note informelle (job n° 6787) sur ce point avait été distribuée à la demande de la Jamaïque.

Les représentants de l'Égypte, de la Jamaïque, du Japon, du Pakistan, de l'Australie, des États-Unis, des Communautés européennes, du Canada, de la République tchèque (parlant aussi au nom de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Slovaquie et de la Slovénie), du Bangladesh, de Cuba, de la Norvège, de la République populaire de Chine (en qualité d'observateur) et de la Fédération de Russie (en qualité d'observateur), ainsi que le Directeur général ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations, est convenu de demander au Secrétariat d'établir une note technique sur le processus d'accession et a décidé de revenir sur ce point à une réunion ultérieure.

# 14. Résultat de l'examen majeur de la mise en œuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements (WT/GC/M/26)

À la réunion du Conseil général du 19 février 1998, le Président du Conseil du commerce des marchandises a rappelé qu'en décembre 1997, il avait fait savoir au Conseil général que le Conseil des marchandises avait procédé à l'examen majeur de la mise en œuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements au cours de réunions tenues entre octobre et décembre, et qu'en dépit des efforts résolus de nombreux participants, il n'avait pas été possible de trouver un terrain d'entente suffisant pour qu'un consensus puisse se dégager sur le résumé des débats et l'ensemble des conclusions de cet examen. Des consultations avaient été menées en janvier 1998 avec un certain nombre de délégations et, grâce à la volonté de compromis et de souplesse des Membres ayant participé activement aux consultations informelles tenues par la suite, on avait pu parvenir à un accord concret sur un texte reprenant le résumé détaillé des débats et des conclusions. Ce texte avait été adopté par le Conseil du commerce des marchandises le 16 février 1998 (G/L/224).

Le Conseil général a pris note de la déclaration.

# 15. Examen de fin d'année de l'évolution du commerce international et du système commercial (WT/GC/M/31)

À la réunion du Conseil général des <u>14, 16 et 23 octobre 1998</u>, le Président a fait des suggestions sur la façon de procéder à l'examen de fin d'année de l'évolution du commerce international et du système commercial afin de laisser aux délégations davantage de temps pour étudier cette question.

Le Conseil général a pris note de la déclaration.

#### 16. Équateur - Engagements énoncés dans le Protocole d'accession (WT/GC/M/26)

À sa réunion du 19 février 1998, le Conseil général a examiné une communication des États-Unis (WT/GC/W/76) dans laquelle ceux-ci se déclaraient préoccupés du fait que l'Équateur n'avait pas mis en œuvre certains engagements énoncés dans son Protocole d'accession.

Les représentants des États-Unis, de l'Équateur<sup>5</sup> et des Communautés européennes ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

# 17. Rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire "Communautés européennes - Classement tarifaire de certains matériels informatiques" (WT/GC/M/29)

À la réunion du Conseil général des <u>15, 16 et 22 juillet 1998</u>, la représentante des États-Unis a demandé au Conseil général d'examiner deux questions soulevées dans le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire "Communautés européennes - Classement tarifaire de certains matériels informatiques" (WT/DS62/AB/R-WT/DS67/AB/R-WT/DS68/AB/R), à savoir: 1) le rôle du traitement tarifaire dans les négociations tarifaires, et 2) le fait que l'Organe d'appel avait mis en doute la mesure dans laquelle les Membres pouvaient se fier aux pratiques en matière de traitement tarifaire suivies par les différents États membres des Communautés européennes. Les États-Unis craignaient que le rapport de l'Organe d'appel ne puisse être interprété d'une manière qui ne prendrait pas en compte les aspects pratiques fondamentaux des négociations tarifaires ou qui dissuaderait les Membres d'utiliser la nomenclature tarifaire comme base pour les consolidations de droits à venir. Les États-Unis pensaient donc que le Conseil général devrait examiner quel serait le meilleur moyen de réaffirmer certains principes qui devraient faire partie des négociations tarifaires.

Les représentants des Communautés européennes, de l'Inde, des États-Unis et de la Jamaïque, ainsi que le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

#### 18. Majoration de droits de douane par l'Inde (WT/GC/M/29)

À la réunion du Conseil général des 15, 16 et 22 juillet 1998, le représentant des Communautés européennes s'est déclaré préoccupé par la majoration récente des droits de douane appliqués par l'Inde sous la forme d'un droit additionnel spécial inscrit dans le budget de 1998/99; il a instamment invité l'Inde à mettre ses droits et impositions en conformité avec ses obligations et lui a demandé de donner des précisions sur ses intentions.

Les représentants du Canada, du Japon, des États-Unis, de la Suisse, de la Turquie, de l'Inde, des Communautés européennes, de la Jamaïque et de Maurice, ainsi que le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

# 19. Restrictions à l'exportation appliquées par les États-Unis vis-à-vis de l'Inde (WT/GC/M/32)

À la réunion du Conseil général des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le représentant de l'Inde a exprimé des préoccupations au sujet de ce qu'il considérait comme des restrictions à l'exportation injustifiées de la part des États-Unis vis-à-vis de l'Inde.

Les représentants des États-Unis et du Pakistan ont pris la parole.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le texte intégral de la déclaration de l'Équateur dans laquelle ce pays présentait son deuxième rapport annuel sur la mise en œuvre des engagements pris lors de l'accession a été par la suite distribué sous la cote WT/GC/COM/4.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

### 20. Décision prise à la réunion de l'APEC tenue à Kuala Lumpur (WT/GC/M/32)

À la réunion du Conseil général des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le représentant de la Malaisie a informé les Membres d'une décision prise à la récente réunion de l'APEC tenue à Kuala Lumpur.

Le représentant de la Nouvelle-Zélande a pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

### 21. Obligations et procédures de notification (WT/GC/M/26)

En novembre 1996, le Conseil du commerce des marchandises, après avoir examiné le rapport du Groupe de travail des obligations et procédures de notification ainsi que les recommandations qui y étaient contenues (G/L/112), a adressé certaines recommandations au Conseil général. À sa réunion tenue en novembre 1996, le Conseil général a approuvé les recommandations du Conseil du commerce des marchandises et est convenu de revenir sur cette question à une réunion ultérieure.

À la réunion du Conseil général du 19 février 1998, le Président a proposé i) qu'en se fondant sur les débats organisés par le précédent Président du Groupe de travail des obligations et procédures de notification, le Conseil général décide de garder à l'examen la recommandation formulée par le Conseil du commerce des marchandises et d'y revenir ultérieurement selon qu'il serait approprié; et ii) que, conformément à la recommandation qui lui avait été faite de prendre des dispositions pour supprimer les obligations de notification relatives aux procédures en matière de licences d'importation (L/3756 et SR/28/6), le Conseil général adopte le projet de décision présenté en annexe du document WT/GC/W/75.

La représentante des États-Unis a pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et a accepté les propositions du Président.

# 22. Commerce électronique global (WT/GC/M/26, 28, 29, 30, 31<sup>6</sup>, 32<sup>7</sup>)

À sa réunion du 19 février 1998, le Conseil général a examiné une proposition des États-Unis concernant le commerce électronique global (WT/GC/W/78).

Les représentants des États-Unis, de l'Égypte, du Japon, de l'Australie, des Communautés européennes, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Nigéria, de la Suisse, de l'Inde, du Pakistan, du Brunéi Darussalam (au nom des membres de l'ANASE), de la Norvège, de la Turquie, de la Hongrie et de Hong Kong, Chine, ainsi que le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

À sa réunion du <u>24 avril 1998</u>, le Conseil général a examiné une proposition du Canada concernant un *statu quo* tarifaire pour le commerce électronique (WT/GC/W/82) et écouté un exposé

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Dans les derniers comptes rendus, ce point est intitulé "Programme de travail sur le commerce électronique".

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Voir la note de bas de page n° 6.

des Communautés européennes sur une communication relative au commerce électronique, distribuée récemment (WT/GC/W/85).

Les représentants du Canada, des États-Unis, du Japon, des Communautés européennes, de la Norvège, de la Suisse, de la Nouvelle-Zélande, de l'Argentine, de la République tchèque, du Pakistan, du Brunéi Darussalam (au nom des membres de l'ANASE), de l'Australie, de l'Égypte, de l'Inde, du Brésil, du Chili, de la Corée, de la Hongrie, de l'Islande, de la Pologne et de Hong Kong, Chine ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

À la réunion du Conseil général des <u>15</u>, <u>16 et 22 juillet 1998</u>, le Président a rappelé que d'après la Déclaration ministérielle sur le commerce électronique mondial, le Conseil général devait établir un programme de travail global pour examiner toutes les questions liées au commerce qui se rapportaient au commerce électronique mondial, y compris les questions identifiées par les Membres. Il a dit que les délégations devaient travailler ensemble à mettre au point dans le courant du mois un programme de travail éventuel pour permettre au gouvernement de réfléchir sur la question dans les capitales avant la session extraordinaire de septembre.

Les représentants de l'Égypte, des Communautés européennes, de l'Inde, des États-Unis, du Japon, de la Norvège, du Canada, du Brésil, de la Turquie, de la République tchèque (également au nom de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la Bulgarie), de la Suisse, de l'Indonésie (au nom des membres de l'ANASE), du Venezuela, de la Jamaïque, du Pakistan, du Chili, de l'Australie, de l'Uruguay, de la Nouvelle-Zélande, du Maroc, de la Corée, du Pérou, de l'Ouganda, du Panama et de Hong Kong, Chine ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations, est convenu de revenir sur cette question à sa session extraordinaire en septembre, et est aussi convenu que le Président procéderait entre-temps à de nouvelles consultations informelles.

À la réunion du Conseil général des <u>24 et 25 septembre 1998</u>, le Président a dit que sur la base des consultations informelles ouvertes à toutes les délégations qui avaient eu lieu au cours des deux derniers mois, un projet de programme de travail global avait été distribué aux délégations pour examen (job n° 5099 du 23 septembre 1998). En ce qui concernait l'avant-dernière phrase du paragraphe 1.1 du projet de programme de travail contenu dans ce document, à savoir "D'autres questions pourront être abordées par ces organes à la demande des Membres", il a précisé qu'il interprétait les mots "à la demande des Membres" comme signifiant à la demande de n'importe quel Membre.

Les représentants des États-Unis, de la République dominicaine, de la Norvège, du Japon, de l'Indonésie (au nom des membres de l'ANASE), du Pérou, de Cuba, de l'Inde, de l'Uruguay, de l'Égypte, de l'Argentine, du Pakistan, de l'Ouganda, d'Israël, du Brésil, de la Jamaïque et de la Colombie ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et a adopté le programme de travail sur le commerce électronique figurant dans le job n° 5099 du 23 septembre 1998 avec l'interprétation que le Président avait proposée au début du débat sur cette question.

À la réunion du Conseil général des <u>14, 16 et 23 octobre 1998</u>, il a été demandé au Secrétariat de donner des renseignements sur les travaux menés ailleurs au sujet du commerce électronique.<sup>8</sup>

À sa réunion des 9-11 et 18 décembre 1998, le Conseil général a examiné ce point.

Le représentant des États-Unis a pris la parole.

Le Conseil général a pris note de la déclaration.

# 23. Lignes directrices concernant l'organisation des réunions (WT/GC/M/32)

À la réunion du Conseil général des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le représentant du Mexique (au nom du Groupe informel des pays en développement) a exprimé des préoccupations au sujet du nombre de réunions formelles et informelles tenues à l'OMC.

Les représentants de l'Égypte (au nom du Groupe africain), de l'Inde, du Pakistan et de la Jamaïque ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations, est convenu que le Président engagerait des consultations sur ce point avant la prochaine réunion et est convenu de revenir sur ce point à sa prochaine réunion.

#### 24. Réunion de haut niveau sur le commerce et l'environnement (WT/GC/M/31, 32<sup>9</sup>)

À la réunion du Conseil général des <u>14, 16 et 23 octobre 1998</u>, le représentant des Communautés européennes a parlé de l'initiative de la Communauté concernant la convocation d'une réunion de haut niveau sur le commerce et l'environnement sous les auspices de l'OMC (WT/L/273).

Les représentants de la Norvège, des États-Unis, de l'Indonésie (au nom des membres de l'ANASE), de l'Égypte, de l'Australie, du Brésil, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, du Canada, de la Suisse, du Pakistan, du Mexique, de la Corée, de Cuba, de l'Argentine et de Hong Kong, Chine ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

#### 25. Réunion de haut niveau sur le commerce et le développement (WT/GC/M/31, 32<sup>10</sup>)

À la réunion du Conseil des <u>14, 16 et 23 octobre 1998</u>, le représentant de l'Égypte a proposé de convoquer une réunion de haut niveau sur le commerce et le développement et a dit qu'une communication écrite sur cette question serait présentée en temps opportun.

Le représentant de l'Indonésie (parlant au nom des membres de l'ANASE) a pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Des renseignements sur les activités de l'OCDE concernant le commerce électronique ont été communiqués ultérieurement dans les jobs n° 5626 et 5708.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Ce point et le point 25 ont été traités ensemble à cette réunion.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Voir la note de bas de page n° 9.

À sa réunion des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le Conseil général a examiné un document sur ce point présenté par l'Égypte (WT/GC/W/109) et le Directeur général a fait une déclaration concernant l'organisation des réunions de haut niveau sur le commerce et l'environnement et sur le commerce et le développement.

Le représentant de l'Indonésie (au nom des membres de l'ANASE) a pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

# 26. Transparence et mise en distribution générale (WT/GC/M/26, 28, 31<sup>11</sup>, 32<sup>12</sup>)

À la réunion du Conseil général du 19 février 1998, la représentante des États-Unis a dit que le moment était venu d'évaluer la décision prise en juillet 1996 par le Conseil au sujet des procédures de distribution et de mise en distribution générale des documents (WT/L/160/Rev.1); aux termes du paragraphe 7 de cette décision, le Conseil devait réexaminer et, si nécessaire, modifier ces procédures au plus tard en juillet 1998. Pour permettre au Conseil de s'acquitter de ses responsabilités dans le cadre du réexamen prévu, les États-Unis ont proposé que le Conseil décide d'organiser des consultations informelles ouvertes à tous entre les délégations intéressées, afin d'envisager d'éventuelles modifications de ces procédures.

Les représentants du Canada, des Communautés européennes, du Mexique, de la Norvège, de l'Inde et de l'Égypte, ainsi que le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et a décidé que son Président étudierait les moyens de donner suite à la proposition des États-Unis.

À la réunion du Conseil général du <u>24 avril 1998</u>, la représentante des États-Unis a rappelé que sa délégation avait proposé à la réunion du 19 février de tenir des consultations informelles ouvertes à tous en vue d'examiner les modifications qui pourraient être apportées aux procédures de distribution et de mise en distribution générale des documents de l'OMC, établies par la Décision de juillet 1996, et elle a demandé si le Président pouvait faire part aux Membres de ses vues sur cette question.

Les représentants du Canada et du Mexique, ainsi que le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

À la réunion du Conseil général des <u>14, 16 et 23 octobre 1998</u>, le Président a dit qu'il avait demandé à M. Hoda, Directeur général adjoint, de mener des consultations sur le réexamen des procédures de distribution et de mise en distribution générale des documents de l'OMC.

À la réunion du Conseil général des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le Président a informé le Conseil des faits nouveaux dans ce domaine et a présenté une proposition du Président (job n° 6871) visant à concilier les vues sur ce point.

Les représentants du Mexique, de l'Indonésie (au nom des membres de l'ANASE), des États-Unis, du Japon, de l'Inde et du Canada ont pris la parole.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Dans le dernier compte rendu, ce point est intitulé "Examen des procédures de distribution et de mise en distribution générale des documents de l'OMC".

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Voir la note de bas de page n° 11.

Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu de revenir sur ce point à sa prochaine réunion.

### 27. Transparence des travaux de l'OMC (WT/GC/M/29)

À la réunion du Conseil général des 15, 16 et 22 juillet 1998, le Président a rappelé qu'au paragraphe 4 de la Déclaration ministérielle de 1998 (WT/MIN(98)/DEC/1), les Ministres avaient reconnu qu'il était important de faire mieux comprendre au public les avantages du système commercial multilatéral et avaient dit qu'ils examineraient, dans ce contexte, comment améliorer la transparence des opérations de l'OMC. Il continuerait à tenir des consultations sur ces questions.

Les représentants des États-Unis, des Communautés européennes, du Canada, de l'Égypte, de l'Indonésie (au nom des membres de l'ANASE), de la Norvège, de la Turquie, du Pérou, de la Nouvelle-Zélande, du Brésil, de l'Australie, du Mexique, de l'Uruguay, de la Jamaïque, du Chili, de Cuba, du Japon, du Pakistan, de l'Ouganda, de Maurice, de la Corée, de l'Inde, de la Suisse, du Panama, du Burundi, de l'Argentine et de Hong Kong, Chine, ainsi que le Directeur général ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations, est convenu de procéder comme le Président l'avait proposé, et est aussi convenu de revenir sur cette question à sa réunion ordinaire suivante.

### 28. Accréditation des représentants permanents auprès de l'OMC (WT/GC/M/26)

À la réunion du Conseil général du 19 février 1998, le Président a dit qu'il avait noté avec satisfaction qu'un certain nombre de Membres avaient adapté leurs pratiques d'accréditation auprès de l'OMC compte tenu des pratiques internationales appliquées en matière de représentation auprès des organisations internationales, décrites dans une note du Secrétariat du 4 décembre (WT/GC/W/72), et il a espéré que d'autres Membres entreprendraient de modifier leurs pratiques dans le même sens.

Le Conseil général a pris note de la déclaration.

# 29. Observations concernant diverses affaires soumises au système de règlement des différends (WT/GC/M/26)

À la réunion du Conseil général du 19 février 1998, le Directeur général a dit qu'il avait noté avec préoccupation, au cours des derniers mois, un certain nombre d'observations concernant diverses affaires soumises au système de règlement des différends. Bien qu'elles aient sans nul doute été formulées de bonne foi, dans certains cas, ces observations n'avaient pas pris en compte tous les faits pertinents. Des observations fondées sur une connaissance partielle d'une affaire ou formulées pendant le déroulement de cette affaire constituaient une atteinte injustifiée à l'intégrité du processus de règlement des différends, aux procédures de l'OMC fondées sur des règles, et à l'ensemble du système commercial multilatéral. Le Directeur général souhaitait que tous les Membres soient davantage conscients de ce problème et entendait signaler celui-ci à l'attention des organes compétents de l'OMC dans le cadre du réexamen du système de règlement des différends qui devait être entrepris avant la fin de 1998.

Le Conseil général a pris note de la déclaration.

# 30. Divulgation prématurée de rapports de groupes spéciaux chargés du règlement des différends (WT/GC/M/28)

À la réunion du Conseil général du <u>24 avril 1998</u>, le Directeur général a exprimé ses préoccupations du fait que la divulgation prématurée de rapports de groupes spéciaux chargés du règlement des différends menaçait d'affaiblir le Mémorandum d'accord de l'OMC sur le règlement des différends, et il espérait que les Membres en débattraient dans le cadre du réexamen du Mémorandum d'accord qui devait être effectué plus tard dans l'année.

Les représentants des États-Unis, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique, de la Tunisie, de la Thaïlande et de la Colombie ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

# 31. Secrétariat de l'OMC et structure de la haute direction<sup>13</sup> (WT/GC/M/28, 29, 31)

En avril 1997, le Conseil général avait décidé: i) de demander au Directeur général de présenter au plus tard en octobre 1997 un rapport avec ses recommandations sur la manière dont le fonctionnement et l'efficience opérationnelle du Secrétariat pourraient être améliorés afin que l'Organisation relève les défis auxquels elle était confrontée, y compris au moyen d'une rationalisation de la structure de la haute direction, étant entendu que les Membres avaient l'intention de réduire sensiblement le nombre des Directeurs généraux adjoints; et ii) d'entamer l'examen des questions mentionnées à l'alinéa i) ci-dessus avant la fin de 1997, afin que des décisions puissent être adoptées avant la désignation du prochain Directeur général et qu'elles soient prises en compte dans le budget de l'OMC pour 1999 (WT/L/207). En décembre 1997, le Conseil général avait pris note du fait que le rapport du Directeur général (WT/GC/W/74) avait été récemment examiné lors de consultations informelles et que le Président entendait mener d'autres consultations au début de l'année suivante.

À la réunion du Conseil général du <u>24 avril 1998</u>, le Président a informé le Conseil qu'il avait eu l'intention de proposer, sur la base des consultations qu'il avait menées, que le Conseil décide de ramener à deux le nombre de postes de directeurs généraux adjoints dans la future haute direction du Secrétariat et de maintenir ouverts à la discussion les autres aspects du rapport du Directeur général. Cependant, une délégation était fermement d'avis qu'un accord ne devrait intervenir sur cet aspect de la question que conjointement avec une décision concertée d'entreprendre une nouvelle étude sur la façon dont le Secrétariat devrait relever des défis décrits dans le rapport du Directeur général. Le Président a proposé d'engager dès que possible des consultations sur cette question, et d'y revenir lorsque la réunion des 2 et 14 avril reprendrait au début de mai.

Le Conseil général a pris note de la déclaration.

À la réunion du Conseil général des 15, 16 et 22 juillet 1998, le Président a dit que, eu égard aux consultations informelles qu'il avait tenues sur cette question, il proposait que le Conseil décide ce qui suit: 1) la haute direction du Secrétariat de l'OMC se composerait d'un directeur général et de deux directeurs généraux adjoints; 2) la question de la nomination d'un sous-directeur général ou d'un directeur principal chargé des questions administratives continuerait à relever du pouvoir exercé par le Directeur général pour établir la structure du Secrétariat, toute nomination devant bien entendu être compatible avec l'affectation des ressources déterminée par le Comité du budget; 3) le Conseil général reviendrait en octobre sur les questions de portée plus vaste soulevées dans la section B du rapport du Directeur général, à savoir comment répondre aux défis majeurs qui se posaient à l'OMC

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Dans le rapport annuel du Conseil général pour 1997, ce point était intitulé "Réforme institutionnelle et restructuration du Secrétariat".

- la composition de la nouvelle organisation, l'accession au cours des quelques années à venir d'un nombre considérable de candidats, et l'évolution du système lui-même - ainsi que sur les questions mentionnées dans la section D du rapport intitulée "Fonctionnement et efficience opérationnelle du Secrétariat". Il a aussi proposé que le Conseil général invite le Directeur général à lui faire rapport avant la fin de l'année sur les mesures prises au titre du paragraphe 3 de l'article VI de l'Accord sur l'OMC pour faire face à ces défis. Il a en outre proposé que le Conseil général invite par ailleurs le Directeur général à lui présenter, avant la fin de l'année, les suggestions ou recommandations qu'il souhaiterait peut-être formuler au vu des discussions lors de la réunion d'octobre du Conseil général.

Les représentants de l'Égypte, du Japon, de l'Ouganda, de l'Indonésie (au nom des membres de l'ANASE), de la Jamaïque, de l'Australie, de Cuba, de la Turquie, des États-Unis et du Venezuela, ainsi que le Directeur général et le Directeur général adjoint (M. Lavorel) ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu que la réunion serait ajournée après le débat sur les points relevant des "Autres questions", afin que de nouvelles consultations puissent être menées sur le présent point de l'ordre du jour.

À sa réunion des <u>14, 16 et 23 octobre 1998</u>, avant l'adoption de l'ordre du jour, le Conseil général est convenu de déclarer close la réunion des 15, 16 et 22 juillet 1998 et d'aborder à une réunion ultérieure la question du Secrétariat de l'OMC et de la structure de la haute direction.

Les représentants du Pakistan, de l'Inde et de l'Égypte ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

#### 32. Centre du commerce international CNUCED/OMC

a) Rapports du Groupe consultatif commun (WT/GC/M/18, 21)

À sa réunion du <u>7 février 1997</u>, le Conseil général a examiné le rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa vingt-neuvième session (ITC/AG(XXIX)/157).

Le Vice-Président du Groupe a présenté le rapport. Les représentants de l'Égypte, de la Jamaïque, de l'Inde, de Singapour (au nom des membres de l'ANASE) et du Japon, ainsi que le Directeur exécutif du CCI et le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et a adopté le rapport.

À sa réunion du <u>16 juillet 1997</u>, le Conseil général a examiné le rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trentième session (ITC/AG(XXX)/164).

Le Président du Groupe a présenté le rapport et le représentant du Pakistan a pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et a adopté le rapport.

À sa réunion des <u>14, 16 et 23 octobre 1998</u>, le Conseil général a examiné le rapport du Groupe consultatif commun sur sa trente et unième session (ITC/AG(XXXI)/171).

Le Président du Groupe a présenté le rapport et le représentant du Chili (au nom du GRULAC) a pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et a adopté le rapport.

# 33. Arrangements en vue d'une coopération efficace avec d'autres organisations intergouvernementales

a) Relations entre l'OMC et le Fonds monétaire international et la Banque mondiale (WT/GC/M/31, 32<sup>14</sup>)

À la réunion du Conseil général des <u>14, 16 et 23 octobre 1998</u>, le Président a rappelé que, conformément à la Décision du Conseil concernant les Accords entre l'OMC et le FMI et la Banque mondiale (WT/L/194), le Directeur général devait, notamment, tenir des consultations avec les Membres sous les auspices du Président du Conseil général sur les questions relatives à la mise en œuvre de ces Accords.

Le Directeur général a fait rapport au Conseil général.

Le représentant de la Jamaïque et le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et du rapport du Directeur général et est convenu de revenir sur cette question à sa réunion suivante.

À la réunion du Conseil général des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le Directeur général a présenté le rapport du Directeur général du FMI, du Président de la Banque mondiale et du Directeur général de l'OMC sur la cohérence (WT/GC/13).

Les représentants de la Jamaïque, du Mexique, du Japon, du Canada, de l'Égypte, de la Corée, du Bangladesh, de la Norvège, de l'Inde, de l'Ouganda, de la Suisse, de l'Australie, du Ghana, des États-Unis et de la Bolivie ont pris la parole.

Le Président a proposé que le Secrétariat soit invité à établir une liste des points-clés soulevés au cours du débat et que le Conseil général revienne sur cette question à sa prochaine réunion, afin d'examiner la façon d'organiser le suivi du débat sur ce point.

Le Conseil général a pris note des déclarations et du rapport reproduit sous la cote WT/GC/13, et a accepté la proposition du Président.

#### **34.** Questions administratives

a) Désignation du prochain Directeur général (WT/GC/M/29, 31, 32)

À la réunion du Conseil général des 15, 16 et 22 juillet 1998, le Président a dit que, conformément à la procédure de désignation du Directeur général, il avait engagé des consultations sur cette question. Il a suggéré que les Membres se donnent pour objectif d'arriver à un consensus sur le nom du nouveau Directeur général avant la fin du mois de novembre et de confirmer la désignation à la réunion de décembre. Pour garantir que ce processus important se déroulerait dans une atmosphère qui ne laisse planer aucun doute quant à son intégrité, il entendait demander à M. Rossier (Suisse) de mener des consultations avec les Membres afin de voir comment on pourrait procéder au mieux en l'état actuel des choses, et de faire les recommandations qu'il pourrait juger appropriées compte tenu de ces consultations. Il a proposé que les Membres se réunissent informellement pour

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> À cette réunion, ce point a été intitulé "Accords entre l'OMC et le FMI et la Banque mondiale".

faire le point sur les différents aspects de cette question immédiatement après la date limite du 1<sup>er</sup> octobre.

Les représentants du Brésil, de l'Égypte, de la Norvège, de la Tanzanie, de la Jamaïque, de la Hongrie, du Mexique, de Maurice, de l'Indonésie, du Japon, de l'Australie, de la Turquie, de l'Argentine, des États-Unis, du Maroc et de Hong Kong, Chine ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et a accepté la procédure proposée par le Président.

À la réunion du Conseil général des <u>14, 16 et 23 octobre 1998</u>, M. Rossier (Suisse) a fait rapport sur ses consultations visant à désigner les personnes chargées de mener les consultations sur la sélection du prochain Directeur général. Il a notamment recommandé que le Président engage des consultations en vue de désigner deux personnes, ou à défaut une personne, qui seraient chargées conjointement de mener les consultations sur la sélection du prochain Directeur général.

Les représentants des États-Unis, du Mexique, du Brésil et de la Jamaïque ont pris la parole.

Le Président a demandé au Conseil général de décider d'inviter les candidats à une réunion informelle à Genève et de l'autoriser à tenir des consultations avec les délégations ayant proposé ces candidatures pour déterminer la meilleure manière d'organiser dès que possible cette réunion.

Le Conseil général a pris note des déclarations et a accepté la proposition du Président.

À la reprise de la réunion du Conseil général, le 23 octobre, le Président a présenté un rapport détaillé sur ses consultations. Il a proposé que le Conseil général invite M. William Rossier et M. Celso Lafer à assumer conjointement la responsabilité des consultations à mener sur la désignation du prochain Directeur général, et il a aussi formulé des suggestions sur la manière de décrire la tâche confiée à MM. Rossier et Lafer. Il a ensuite proposé plusieurs points qui pourraient, à son avis, orienter MM. Rossier et Lafer sur le déroulement des consultations.

Les représentants de la Jamaïque, de la Norvège et de l'Égypte ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et a accepté les propositions présentées par le Président.

À la réunion du Conseil général des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, M. Lafer a informé le Conseil qu'il avait présenté, avec M. Rossier, un rapport (WT/GC/W/125) à la réunion informelle du Conseil général du 2 décembre 1998. Il a présenté un autre rapport décrivant la situation actuelle telle que M. Rossier et lui-même la voyaient (job n° 6888).

Les représentants de la Jamaïque, du Chili (au nom du GRULAC), de l'Égypte (au nom du Groupe africain), du Pakistan, de la Norvège, du Mexique, de l'Indonésie (au nom des membres de l'ANASE), de la Hongrie, de l'Australie, du Japon, de l'Inde, de la Colombie, des Communautés européennes, de la République tchèque, des États-Unis, de la Norvège, du Maroc et de Hong Kong, Chine, ainsi que le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note du rapport, ainsi que des déclarations, et est convenu de suspendre l'examen de ce point et d'y revenir à la reprise de la réunion.

À la reprise de la réunion du Conseil général le 18 décembre 1998, MM. Lafer et Rossier ont présenté un autre rapport sur leurs consultations. Le Président a présenté un résumé de la réunion (WT/GC/W/130).

Les représentants de l'Égypte (au nom du Groupe africain), du Mexique (au nom du Groupe informel des pays en développement), du Chili (au nom du GRULAC), de l'Argentine, de la Jamaïque, de la Norvège, de la République tchèque (parlant aussi au nom de la Bulgarie, de la Pologne, de la Hongrie, de la Slovaquie et de la Slovénie), de l'Australie, du Pakistan, de l'Inde, de la Côte d'Ivoire, d'Haïti, de la Suisse, du Sénégal, de la Roumanie, de l'Islande, du Bangladesh, de l'Indonésie (au nom des membres de l'ANASE), de la Tunisie, de la Zambie, de la Turquie, de la Mauritanie, de la Colombie, du Japon, du Venezuela, des États-Unis, de l'Uruguay et de Hong Kong, Chine ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations, a souscrit aux points du résumé présenté par le Président (WT/GC/W/130) et est convenu de reprendre sa réunion en janvier 1999. 15

# b) Conditions d'emploi du personnel de l'OMC (WT/GC/M/28, 29, 31, 32)

À sa réunion du 14 novembre 1997, le Conseil général avait invité le Président du Groupe de travail des conditions d'emploi à établir un projet de décision révisé sur la question pour examen par les Membres, compte tenu des derniers faits nouveaux, et il était convenu d'ajourner la réunion et de la convoquer à nouveau le plus tôt possible en vue de prendre une décision sur ce sujet. Le 19 février 1998, le Conseil général avait approuvé la proposition de son Président de déclarer close la réunion du 14 novembre et de revenir sur la question des conditions d'emploi lors d'une réunion ultérieure, lorsqu'il serait prêt à le faire.

À sa réunion du <u>24 avril 1998</u>, le Conseil général a examiné un projet de décision sur la question (WT/GC/W/83).

Le Président a donné lecture d'une déclaration concernant le projet de décision, qui devait permettre de clarifier l'objectif visé dans certaines parties du projet de décision. Il a ensuite proposé que le projet de décision soit adopté à la lumière de sa déclaration.

Le Conseil général a adopté le projet de décision à la lumière de la déclaration du Président (WT/L/269).

Les représentants de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France, du Venezuela, de l'Égypte, de la Norvège, de la Corée, du Brunéi Darussalam (au nom des membres de l'ANASE), du Bangladesh, des Pays-Bas, et de Hong Kong, Chine, ainsi que le Directeur général ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

À la réunion du Conseil général des <u>15, 16 et 22 juillet 1998</u>, M. Farrell (Nouvelle-Zélande), Président du Groupe de travail des conditions d'emploi applicables au personnel du Secrétariat de l'OMC, a fait rapport sur les activités du Groupe et a demandé l'approbation du Conseil général en vue de désigner un groupe d'actuaires indépendants chargés de fournir une évaluation actuarielle du système de rémunération et d'administration du personnel qu'il proposait.

Les représentants de la Jamaïque, du Royaume-Uni, du Japon, de l'Allemagne, du Brésil, de la Turquie, de la Tunisie et de Hong Kong, Chine, ainsi que le Président du Conseil général ont pris la parole.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Bien que la réunion suivante du Conseil général tenue le 12 janvier1999 ait en effet été la reprise de la réunion du 18 décembre 1998, elle fait l'objet d'un compte rendu distinct (WT/GC/M/33).

Le Conseil général a pris note des déclarations et a approuvé la désignation des deux actuaires proposés par le Président du Groupe de travail.

À sa réunion des <u>14, 16 et 23 octobre 1998</u>, le Conseil général a examiné un projet de décision (WT/GC/W/102/Rev.1), le rapport du Président du Groupe de travail (WT/GC/W/101) et un document de base (WT/GC/W/103).

Le Président du Groupe de travail a présenté le rapport du Groupe (WT/GC/W/101).

Les représentants des États-Unis, de la Jamaïque, du Royaume-Uni, des Pays-Bas, du Japon, de l'Égypte, de l'Inde, de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, de la Norvège, de l'Australie, du Canada, de la Tunisie, de la Corée, de la Turquie et de Hong Kong, Chine, ainsi que le Président du Conseil général, le Directeur général et le Directeur général adjoint (M. Lavorel) ont pris la parole.

Le Président a donné lecture d'un texte en relation avec le projet de décision.

Le Conseil général a pris note des déclarations, du rapport du Président du Groupe de travail figurant dans le document WT/GC/W/101, de la certification fournie par le groupe d'actuaires indépendants dans le document WT/GC/W/103, et a adopté le projet de décision portant la cote WT/GC/W/102/Rev.1. 16

À la réunion du Conseil général des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le Président, rendant compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Décision du Conseil général du 16 octobre 1998, a dit que le personnel de l'OMC avait accepté les conditions d'emploi proposées et que, les 12 et 13 novembre, le Comité de la Caisse commune des pensions avait décidé de recommander qu'il soit mis fin à l'affiliation de l'ICITO à la Caisse.

Les représentants de la Jamaïque, de la Norvège et du Japon ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

#### 35. Bulletin quotidien de l'OMC (WT/GC/M/28)

En juillet 1997, le Conseil général était convenu que le Secrétariat publierait un Bulletin quotidien, en anglais seulement, à titre d'essai pendant trois mois à compter de septembre 1997, et que la question serait réexaminée à la lumière de l'expérience acquise et des éventuelles incidences financières. En décembre 1997, le Conseil général était convenu que le Bulletin continuerait d'être publié pendant trois mois encore à titre d'essai, en anglais seulement, étant donné que sa publication en français et en espagnol aurait des incidences financières qui devraient être examinées par le Comité du budget.

À la réunion du Conseil général du <u>24 avril 1998</u>, le Président a dit qu'il apparaissait que les délégations jugeaient utile la publication du Bulletin quotidien, et il a proposé que le Secrétariat continue de le publier.

Le Conseil général en est ainsi convenu.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> La décision a été distribuée sous la cote WT/L/282.

#### 36. Statut d'observateur

- a) Gouvernements
- i) Bhoutan (WT/GC/M/28)

À sa réunion du <u>24 avril 1998</u>, le Conseil général a examiné une demande présentée par le Bhoutan (WT/L/262) en vue d'obtenir le statut d'observateur auprès du Conseil général et de ses organes subsidiaires, et il est convenu de faire droit à cette demande.

Les représentants de l'Inde, du Bangladesh, de Brunéi Darussalam (au nom des membres de l'ANASE), du Pakistan et du Bhoutan (en qualité d'observateur), ainsi que le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

# ii) Cap-Vert (WT/GC/M/26)

À sa réunion du <u>19 février 1998</u>, le Conseil général a examiné une demande présentée par le Cap-Vert (WT/L/258) en vue d'obtenir le statut d'observateur auprès du Conseil général et de ses organes subsidiaires, et il est convenu de faire droit à cette demande.

#### iii) Liban (WT/GC/M/32)

À la réunion du Conseil général des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le Président a proposé que le Conseil convienne de reporter à sa prochaine réunion l'examen de la demande de statut d'observateur que lui avait présentée le Liban (WT/L/283).<sup>17</sup>

Le Conseil général en est ainsi convenu.

# b) Organisations intergouvernementales internationales (WT/GC/M/26)

À la réunion du Conseil général du 19 février 1998, le Président a rappelé qu'à la réunion du Conseil tenue en décembre 1997, il avait indiqué que des consultations avaient été récemment tenues sur les demandes déposées par certaines organisations internationales en vue d'obtenir le statut d'observateur auprès du Conseil général, et que d'autres consultations devaient être organisées au début de 1998. Il a vivement engagé les délégations à examiner de manière plus approfondie cette question afin de la régler rapidement.

Le Conseil général a pris note de la déclaration.

# 37. Désignation des présidents des organes de l'OMC (WT/GC/M/26, 32)

À la réunion du Conseil général du 19 février 1998, le Président a dit que, conformément aux lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC approuvées par le Conseil général en janvier 1995 (WT/L/31), il avait procédé à des consultations informelles en la matière. À la lumière de ces consultations, il estimait qu'un consensus s'était dégagé sur la liste de noms suivante:

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Par la suite, le Liban a présenté une demande d'accession (WT/ACC/LBN/1) qui remplace sa demande de statut d'observateur.

Conseil général M. John Weekes (Canada)

Organe de règlement des différends

Organe d'examen des politiques commerciales

Conseil du commerce des marchandises

Conseil des ADPIC

Conseil du commerce des services

Comité du commerce et de l'environnement

Comité du commerce et du développement

Comité du budget, des finances et de

l'administration

Comité des restrictions appliquées à des fins

de balance des paiements

Comité des accords commerciaux régionaux

Groupe de travail des liens entre commerce

et investissement

Groupe de travail de l'interaction du commerce

et de la politique de la concurrence

Groupe de travail de la transparence des

marchés publics

M. Kamel Morjane (Tunisie)

M. Ali Saïd Mchumo (Tanzanie)

M. Ronald Saborio Soto (Costa Rica)

M. Istvan Major (Hongrie)

M. Nobutoshi Akao (Japon)

M. Chak Mun See (Singapour)

M. Iftekhar Ahmed Chowdhury (Bangladesh)

M. Wilhelm Meier (Suisse)

M. Peter R. Jenkins (Royaume-Uni)

M. Jean-Marie Noirfalisse (Belgique)

M. Krirk-Krai Jirapaet (Thaïlande)

M. Frédéric Jenny (France)

M. Werner Corrales Leal (Venezuela)

Le représentant de la Norvège a pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et du consensus sur la liste de noms indiquée plus haut.

À la réunion du Conseil général des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le Président a dit qu'il aurait besoin de plus de temps pour engager des consultations sur ce point et il a demandé au Conseil général de déroger à la règle des dix jours pour la convocation de ses réunions, afin de lui donner la possibilité de convoquer une réunion avec un court préavis pour adopter une liste de noms.

Le Conseil général a pris note de la déclaration et en est ainsi convenu.

#### 38. Élection du Président (WT/GC/M/26)

À la réunion du Conseil général du <u>19 février 1998</u>, le Président, en tant que Président sortant du Conseil général, a fait une déclaration (WT/GC(98)/ST/1).

Le Conseil général a ensuite élu à l'unanimité M. Weekes (Canada) à sa présidence.

#### 39. Examen des activités de l'OMC (WT/GC/M/32)

À sa réunion des <u>9-11 et 18 décembre 1998</u>, le Conseil général a procédé à l'examen des activités de l'OMC en application de la Décision concernant les procédures d'examen des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC (WT/L/105). Ce faisant, il a examiné les rapports annuels des organes de l'OMC pour 1998.

Les Présidents des différents organes de l'OMC ont présenté les rapports annuels établis par ces organes.

Le Conseil général a adopté le rapport du Comité du commerce et du développement (WT/COMTD/15), a pris note des rapports des organes de l'OMC reproduits sous les cotes WT/GC/W/110, WT/DSB/14 et Add.1, WT/TPR/59, G/L/285, S/C/6, IP/C/15, WT/BOP/R/44, WT/BFA/37, WT/REG/7, WT/CTE/13, WT/GTI/2, WT/WGTCP/2, WT/WGTGP/2, GPA/25 et

WT/L/291 et a pris note des déclarations. Il a pris les décisions et formulé les recommandations ci-après:

- S'agissant du réexamen du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, le Conseil général a décidé de poursuivre et d'achever le processus de réexamen, y compris l'élaboration d'un rapport, d'ici à la fin de juillet 1999.
- 2) Le Conseil général a décidé que le Groupe de travail des liens entre commerce et investissement poursuivra l'œuvre pédagogique entreprise sur la base du mandat défini au paragraphe 20 de la Déclaration ministérielle de Singapour. Ses travaux, qui seront suivis par le Conseil général, continueront de reposer sur les questions soulevées par les Membres à propos des domaines inscrits dans la liste des questions proposées pour examen. Il est entendu que cette décision est sans préjudice des décisions qui pourraient être prises par le Conseil général, y compris dans le cadre de son programme de travail actuel.
- Le Conseil général a décidé que le Groupe de travail de l'interaction du commerce et 3) de la politique de la concurrence poursuivra le travail d'analyse qu'il a entrepris en application du paragraphe 20 de la Déclaration ministérielle de Singapour. Compte tenu du nombre limité de réunions qu'il pourra tenir en 1999, le Groupe de travail, tout en continuant à chaque réunion de fonder ses travaux sur l'examen des questions soulevées par les Membres au sujet de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence, y compris les pratiques anticoncurrentielles, tirerait parti d'une discussion axée sur: i) la pertinence, pour la politique de la concurrence, des principes fondamentaux de l'OMC que sont le traitement national, la transparence et le traitement de la nation la plus favorisée, et vice versa; ii) les approches permettant de favoriser la coopération et la communication entre les membres, y compris dans le domaine de la coopération technique; et iii) la contribution de la politique de la concurrence à la réalisation des objectifs de l'OMC, y compris la promotion du commerce international. Le Groupe de travail continuera de veiller à ce que la dimension développement et les liens avec l'investissement soient pleinement pris en considération. Il est entendu que la présente décision est sans préjudice de toute décision future qui pourrait être prise par le Conseil général, y compris dans le contexte de son programme de travail en cours.

Les représentants du Honduras, de la Jamaïque, de l'Inde, de la République dominicaine et du Brésil ainsi que le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.